Nations Unies A/56/6 (SECT.31)

Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 31
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Table des matières

		Page
	Vue d'ensemble	2
A.	Transformation et amélioration des locaux	6
B.	Gros travaux d'entretien	6
Annexe		
	Montant indicatif des ressources nécessaires	8

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session* (A/56/6/Rev.1).

01-32659 (F) 030501 030501

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 31
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Vue d'ensemble

31.1 Le présent chapitre indique les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets envisagés au titre des dépenses d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'ONU dans le monde entier, y compris les travaux de modernisation des bâtiments existants et des installations techniques.

31.2 Bien que le chapitre lui-même ne fasse pas l'objet d'un programme, les projets qui y sont prévus rentrent dans le cadre du sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Au Siège, les projets envisagés relèvent de la Division de la gestion des installations du Bureau des services centraux d'appui. À Genève, Vienne et Nairobi, ainsi que dans les commissions régionales, il appartient aux différentes unités administratives de gérer, chacune pour sa part, les ressources inscrites au présent chapitre. En ce qui concerne les dépenses d'équipement, les demandes de crédits sont ici regroupées de façon à permettre une approche coordonnée et systématique des problèmes identiques que posent la gestion des immeubles et l'exécution des gros travaux d'entretien et de construction. En revanche, les ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais d'administration et de gestion des activités prévues sont inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

31.3 Le Bureau des services centraux d'appui continuera d'exercer des fonctions de coordination, en définissant une politique de gestion intégrée et coordonnée et des principes directeurs pour les lieux d'affectation hors Siège, dans l'esprit de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997.

31.4 Le sous-programme vise à assurer une planification, une gestion, un entretien et un fonctionnement efficaces de toutes les installations de l'Organisation; à doter les installations de conférence de services spécialisés de communication électronique; et à fournir l'appui nécessaire aux autres tâches dont doit s'acquitter l'Organisation.

31.5 L'ampleur des gros travaux d'entretien varie selon l'âge des bâtiments, le type de construction, le climat et la qualité des programmes d'entretien courant. Certains des immeubles appartenant à l'ONU ont plus de 50 ans, et demandent à être entretenus de façon plus active si l'on veut éviter qu'ils ne deviennent obsolescents sur les plans structurel, fonctionnel et technique. De plus, l'introduction des nouvelles technologies utilisées dans les communications, la bureautique et l'informatique oblige à réaménager les bâtiments de manière qu'ils puissent accueillir le matériel spécialisé nécessaire. Ainsi, les dispositifs permettant d'économiser l'énergie ne peuvent être installés dans les bâtiments existants qu'au prix de modifications considérables sur les plans architectural et technique. De même, les nouvelles réglementations en vigueur en matière de sécurité et d'environnement imposent de rénover certains bâtiments pour les rendre conformes aux normes actuelles dans des domaines comme la sécurité en cas d'incendie, l'accès des personnes handica-

pées, la qualité de l'air, la réduction des surfaces d'amiante et la manutention des matières dangereuses et toxiques.

31.6 Depuis la création de l'Organisation, l'administration et l'entretien des divers immeubles dont celle-ci est propriétaire ont pâti de l'insuffisance des ressources allouées aux travaux d'entretien préventif et de réparation. Si ces travaux sont plusieurs fois reportés, des pannes surviennent et, inévitablement, une part considérable d'allocations budgétaires déjà réduites doit être transférée du poste des travaux d'entretien courant à celui des réparations d'urgence. Enfin, comme les projets de transformation et d'amélioration sont souvent longs à réaliser ou ne peuvent être exécutés qu'à la bonne saison, il arrive bien souvent qu'ils ne puissent pas être menés à terme au cours de l'exercice pour lequel des crédits ont été ouverts et que, par conséquent, ils soient reportés aux exercices suivants.

31.7 Un certain nombre de projets prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale; il s'agit soit de projets qui avaient dû être reportés en raison de l'insuffisance des ressources ou de la nécessité d'entreprendre d'autres projets, plus urgents et imprévus, soit de la continuation de projets pluriannuels. Comme suite à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, on a présenté les projets envisagés au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et au titre des gros travaux d'entretien en distinguant entre projets reportés d'exercices antérieurs, projets échelonnés sur plusieurs années, projets récurrents et nouveaux projets (voir tableau 31.3). Les prévisions établies pour l'exercice biennal 2002-2003 recouvrent donc : a) la continuation d'un programme de rattrapage qui devrait s'étaler sur les exercices à venir; et b) les projets que les unités administratives concernées sont en mesure d'exécuter avec leurs effectifs habituels.

31.8 S'agissant de l'état des immeubles du Siège, le Bureau des services centraux d'appui a mis au point un plan d'équipement pour l'amélioration des infrastructures et la mise à niveau des locaux (voir A/55/117 et Add.1). En attendant l'application du plan d'équipement et des décisions que l'Assemblée générale prendra une fois qu'elle aura examiné d'autres rapports sur la question, on a inscrit à ce chapitre les crédits nécessaires pour couvrir le coût de la continuation des projets habituels au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux ainsi que des gros travaux d'entretien, à l'exclusion des améliorations à prévoir au titre du plan d'équipement évoquées dans le rapport du Secrétaire général sur cette question.

31.9 Le montant total de 44 048 500 dollars auquel se chiffre le crédit inscrit au présent chapitre semble accuser une diminution de 5 718 800 dollars, soit 11,4 % par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2000-2001. Cette diminution représente en réalité la suppression de ce qui était un crédit de 8 millions de dollars ouvert à titre exceptionnel par l'Assemblée générale en vue de l'établissement d'un plan d'ensemble et d'une analyse détaillée des coûts pour le plan d'équipement, montant qui est contrebalancé en partie par une augmentation de 2 281 200 dollars au titre d'autres projets.

31.10 Le tableau 31.1 indique la répartition en pourcentage des ressources inscrites au présent chapitre.

Tableau 31.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

Rubrique	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
Transformation et amélioration des locaux	64,6	–
Gros travaux d'entretien	35,4	–
Total	**100,0**	**–**

Tableau 31.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Rubrique	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Transformation et amélioration des locaux	14 466,7	29 155,7	(710,5)	(2,4)	28 445,2	1 072,7	29 517,9
Gros travaux d'entretien	22 517,2	20 611,6	(5 008,3)	(24,2)	15 603,3	615,4	16 218,7
Total	**36 983,9**	**49 767,3**	**(5 718,8)**	**(11,4)**	**44 048,5**	**1 688,1**	**45 736,6**

Tableau 31.3

État des projets prévus pour l'exercice biennal 2002-2003, par rubrique et bureau

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique	*Siège*	*Office des Nations Unies à Genève*	*Office des Nations Unies à Vienne*	*Office des Nations Unies à Nairobi*	*CESAP*	*CEPALC*	*CEA*
Transformation et amélioration des locaux							
Projets reportés d'exercices antérieurs	400,0	–	–	225,0	366,2	–	–
Projets échelonnés sur plusieurs années	10 252,2	2 258,6	–	–	36,6	1 128,1	–
Projets récurrents	1 113,2	–	–	55,0	–	–	623,1
Nouveaux projets pour 2002-2003	2 722,4	5 696,6	1 113,0	310,9	494,3	420,0	1 230,0
Total partiel	**14 487,8**	**7 955,2**	**1 113,0**	**590,9**	**897,1**	**1 548,1**	**1 853,1**
Gros travaux d'entretien							
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	85,0	–	–	–
Projets échelonnés sur plusieurs années	1 812,3	1 069,0	–	230,0	–	115,0	–
Projets récurrents	6 195,9	466,5	650,0	953,1	1 290,8	285,0	557,1
Nouveaux projets pour 2002-2003	–	800,1	–	–	743,5	–	350,0
Total partiel	**8 008,2**	**2 335,6**	**650,0**	**1 268,1**	**2 034,3**	**400,0**	**907,1**
Total général	**22 496,0**	**10 290,8**	**1 763,0**	**1 859,0**	**2 931,4**	**1 948,1**	**2 760,2**

Tableau 31.4

Ressources nécessaires, par bureau

Bureau	*Ressources (en milliers de dollars É.-U.)* 2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	*Postes* 2000-2001	2002-2003
Transformation et amélioration des locaux				
Siège	19 705,7	14 487,8	–	–
Genève	3 885,3	7 955,2	–	–
Vienne	1 113,0	1 113,0	–	–
Nairobi	714,8	590,9	–	–
CESAP	697,6	897,1	–	–
CEPALC	1 164,5	1 548,1	–	–
CEA	1 874,8	1 853,1	–	–
Total partiel	**29 155,7**	**28 445,2**	**–**	**–**
Gros travaux d'entretien				
Siège	10 862,6	8 008,2	–	–
Genève	3 552,0	2 335,6	–	–
Vienne	650,0	650,0	–	–
Nairobi	1 144,2	1 268,1	–	–
CESAP	2 733,8	2 034,3	–	–
CEPALC	783,6	400,0	–	–
CEA	885,4	907,1	–	–
Total partiel	**20 611,6**	**15 603,3**	**–**	**–**
Total général	**49 767,3**	**44 048,5**	**–**	**–**

31.11 Les montants ci-dessus sont à lire en tentant compte de la valeur estimative et approximative des bâtiments appartenant à l'Organisation des Nations Unies (terrain non compris), soit :

a) Siège : 722 358 600 dollars (coût de remplacement du complexe, évalué au prix du marché);

b) Office des Nations Unies à Genève : 718 582 553 dollars (valeur estimative, calculée en extrapolant les augmentations de coûts des 10 dernières années);

c) Office des Nations Unies à Vienne : 1 300 000 000 dollars (valeur estimative); le Centre international de Vienne appartient au Gouvernement autrichien;

d) Office des Nations Unies à Nairobi : 62 316 600 dollars (valeur estimative du complexe de Gigiri);

e) CESAP : 87 348 290 dollars (valeur estimative du complexe);

f) CEPALC : 39 300 000 dollars (valeur estimative du complexe);

g) CEA : 160 904 104 dollars (valeur estimative du complexe).

A. Transformation et amélioration des locaux

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 28 445 200 dollars

31.12 Comme le montrent les tableaux 31.2 et 31.4 ci-dessus, un montant de 28 445 200 dollars sera affecté à des projets de transformation et d'amélioration des locaux au Siège (14 487 800 dollars), à l'Office des Nations Unies à Genève (7 955 200 dollars), à l'Office des Nations Unies à Vienne (1 113 000 dollars), à l'Office des Nations Unies à Nairobi (590 900 dollars); à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (897 100 dollars), à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1 548 100 dollars) et à la Commission économique pour l'Afrique (1 853 100 dollars).

31.13 Le tableau 31.3 indique l'état des projets prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 pour chaque bureau, ainsi qu'un montant indicatif pour a) les projets reportés d'exercices antérieurs; b) les projets échelonnés sur plusieurs années, à savoir soit des projets qui ont été mis en train lors de l'exercice précédent et seront achevés en 2002-2003, soit des projets qui doivent commencer en 2002-2003 pour être achevés au cours du prochain exercice biennal ou ultérieurement; c) les projets qui par définition sont continus et sont donc considérés comme récurrents; et d) les nouveaux projets pour 2002-2003.

B. Gros travaux d'entretien

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 15 603 300 dollars

31.14 Les tableaux 31.2 et 31.4 ci-dessus indiquent qu'un montant de 15 603 300 dollars devra être affecté à des projets prévus au titre des gros travaux d'entretien au Siège (8 008 200 dollars), à l'Office des Nations Unies à Genève (2 335 600 dollars), à l'Office des Nations Unies à Vienne (650 000 dollars), à l'Office des Nations Unies à Nairobi (1 268 100 dollars), à la CESAP (2 034 300 dollars), à la CEPALC (400 000 dollars), et à la CEA (907 100 dollars).

31.15 Le tableau 31.3 donne la ventilation par rubrique et par bureau, des projets reportés d'exercices antérieurs, des projets échelonnés sur plusieurs années, des projets récurrents et des nouveaux projets pour 2002-2003. Il convient toutefois de noter à ce propos que les projets au titre des gros travaux d'entretien sont par définition continus, si bien que, tant que les bâtiments et les installations de l'Organisation n'auront pas été mis aux normes, les réparations effectuées dans un domaine seront normalement contrebalancées par des pannes dans d'autres domaines.

Tableau 31.5

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/54/7, chap. II)	
Dans les futures propositions budgétaires, il conviendrait d'adopter une présentation uniforme pour tous les lieux d'affectation, et notamment une terminologie uniforme (par. XI.3).	Conformément à la recommandation du Comité consultatif, les projets relatifs aux travaux de transformation et d'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien prévus pour les divers lieux d'affectation hors Siège ont été répartis selon les mêmes catégories qu'au Siège.
Les prochaines propositions budgétaires devraient faire ressortir la portée, la durée et le coût intégral de tout projet échelonné sur plusieurs années, qu'il s'agisse de transformation et amélioration ou de gros travaux d'entretien (par. XI.5).	Lorsqu'il a été possible de déterminer le coût d'un projet pluriannuel, celui-ci a été indiqué dans les paragraphes pertinents du chapitre. Toutefois, certains des projets dits « pluriannuels » représentent en fait des activités régulières et non des projets spécifiques. Dans l'actuel projet de budget-programme, on leur a donné le nom de projets récurrents. En ce qui concerne les gros travaux d'entretien, les projets prévus ont pour la plupart un caractère régulier, à l'exception de ceux qui portent sur l'entretien des oeuvres du bâtiment.

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux

Tableau A.31.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Rubrique	*1998-1999 Dépenses effectives*	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2002-2003 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Transformation et amélioration des locaux							
1. Siège de l'ONU	7 312,2	19 705,7	(5 217,9)	(26,4)	14 487,8	793,0	15 280,8
2. Office des Nations Unies à Genève	3 240,5	3 885,3	4 069,9	104,7	7 955,2	77,1	8 032,3
3. Office des Nations Unies à Vienne	1 167,2	1 113,0	–	–	1 113,0	(3,0)	1 110,0
4. Office des Nations Unies à Nairobi	785,2	714,8	(123,9)	(17,3)	590,9	60,6	651,5
5. CESAP	167,5	697,6	199,5	28,5	897,1	(7,3)	889,8
6. CEPALC	882,7	1 164,5	383,6	32,9	1 548,1	65,3	1 613,4
7. CEA	911,4	1 874,8	(21,7)	(1,1)	1 853,1	87,0	1 940,1
Total partiel	**14 466,7**	**29 155,7**	**(710,5)**	**(2,4)**	**28 445,2**	**1 072,7**	**29 517,9**
Gros travaux d'entretien							
1. Siège de l'ONU	11 525,1	10 862,6	(2 854,4)	(26,2)	8 008,2	438,4	8 446,6
2. Office des Nations Unies à Genève	4 780,6	3 552,0	(1 216,4)	(34,2)	2 335,6	22,7	2 358,3
3. Office des Nations Unies à Vienne	650,0	650,0	–	–	650,0	(1,6)	648,4
4. Office des Nations Unies à Nairobi	1 649,5	1 144,2	123,9	10,8	1 268,1	127,1	1 395,2
5. CESAP	2 202,8	2 733,8	(699,5)	(25,5)	2 034,3	(30,7)	2 003,6
6. CEPALC	687,2	783,6	(383,6)	(48,9)	400,0	16,8	416,8
7. CEA	1 022,0	885,4	21,7	2,4	907,1	42,6	949,8
Total partiel	**22 517,2**	**20 611,6**	**(5 008,3)**	**(24,2)**	**15 603,3**	**615,4**	**16 218,7**
Total	**36 983,9**	**49 767,3**	**(5 718,8)**	**(11,4)**	**44 048,5**	**1 688,1**	**45 736,6**

A. Transformation et amélioration des locaux

1. Siège de l'ONU (14 487 800 dollars)

A.31.1 Les projets qu'il est envisagé d'exécuter au Siège pendant l'exercice biennal 2002-2003 (14 487 800 dollars) sont décrits ci-après :

a) Amélioration des installations et des infrastructures (5 351 000 dollars)

i) Achèvement de la nouvelle toiture du bâtiment du Secrétariat : le remplacement partiel de cette toiture, inscrit au budget de l'exercice 2000-2001 pour un montant estimatif de 558 000 dollars, n'a réglé que les problèmes les plus urgents. Les travaux prévus permettront d'achever l'ouvrage et de procéder à toutes les réparations qu'il réclame : rejointoiement, travaux intérieurs, réparation des structures des colonnes au-dessus du toit, parements de façade en métal, du mur-rideau supérieur et des conduits d'écoulement, travaux de réfection restants (2 119 600 dollars);

ii) Remplacement de la toiture du bâtiment des conférences : le remplacement partiel de cette toiture, inscrit au budget de l'exercice biennal 2000-2001 pour un montant estimatif de 1 005 400 dollars, concernait le troisième étage du bâtiment. Pour l'exercice 2002-2003, il est prévu de réparer la cabine de la machinerie d'ascenseur sur le toit (1 167 700 dollars);

iii) Travaux de mise en conformité : il s'agit d'appliquer les normes en vigueur dans le pays hôte en matière de protection de l'environnement, de mobilité des handicapés, de sécurité, etc. (812 300 dollars);

iv) Rejointoiement de la liaison entre le coin nord-est du bâtiment du Secrétariat et la façade ouest de celui des conférences : le joint de dilatation laisse passer des fuites au troisième étage du bâtiment des conférences, qui atteignent le deuxième étage. Si l'on n'intervient pas, ces fuites endommageront non seulement l'intérieur des locaux et les surfaces de finition, mais aussi les éléments structurels. La réparation consiste à déposer les façades des deux bâtiments pour refaire l'étanchéité (1 251 400 dollars);

b) Amélioration des installations de conférence (466 200 dollars). Il est indispensable de renforcer les moyens techniques dont dispose le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence pour produire et distribuer les documents, car soit le matériel existant est dépassé, soit il ne permet pas de produire les documents dans les délais requis. Dans le domaine de la reproduction, les ressources demandées concernent l'installation d'une presse numérique, d'un système de clichage direct ordinateur/plaque ainsi que l'acquisition de matériel de manutention du papier (375 000 dollars). Dans le domaine de la distribution, il est prévu d'acheter une imprimante à impression directe, 10 bennes à documents renforcées, un convoyeur à documents, six chariots élévateurs manuels, une emballeuse automatique, 24 tables lourdes, 3 machines à ruban adhésif et une bascule à palettes (91 200 dollars);

c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté (1 305 700 dollars)

i) Réparation du système d'alarme en cas d'incendie : on continuera provisoirement à réparer les systèmes d'alerte et de détection des incendies en attendant la mise en place d'un dispositif entièrement nouveau dans le cadre du plan directeur (300 900 dollars);

ii) Aménagement des installations de sécurité : les dépenses prévues concernent l'agrandissement des vestiaires – qui doivent accueillir des agents de sécurité supplémentaires –, l'agrandissement et l'amélioration technique du centre de contrôle, la rénovation des salles de cours, de l'atelier de serrurerie et des entrepôts, ainsi que l'installation de barrières delta près du poste No 5 (503 200 dollars);

iii) Amélioration du circuit fermé de télévision actuel : 501 600 dollars;

d) Modernisation de l'infostructure (3 740 200 dollars). Pendant l'exercice biennal 2002-2003, l'informatique devrait continuer de jouer un rôle important dans l'accroissement de l'efficacité de l'Organisation, en lui permettant notamment de gérer l'information à l'échelle

mondiale. En conséquence, l'accent sera mis sur la modernisation de l'infrastructure de communication. Pour satisfaire aux besoins à long terme de l'Organisation dans ce domaine, on prévoit les opérations suivantes : mise à niveau de la couche d'accès au réseau local, en vue de répondre aux exigences techniques de la communication multimédia et de réaliser la partie du programme de renouvellement des biens d'équipement qui concerne le matériel qui approche de la fin de ses cinq années de vie utile; mise à niveau de la dorsale du réseau local afin de disposer d'une architecture à haute accessibilité et améliorer ainsi la fiabilité et la solidité du réseau (projet proposé pour l'exercice biennal 2000-2001); construction de neuf armoires de connexion pour répondre au recours accru au réseau local dans les bâtiments du Secrétariat, des conférences, de l'Assemblée générale et de l'UNITAR, y compris les travaux d'installation et de construction; mise à niveau des dispositifs centraux de commutation pour adaptation au nouveau réseau local. Les dépenses totales liées à ces réalisations, qui devraient être étalées sur les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005, sont estimées à environ 6 950 000 dollars;

e) Amélioration des installations et du matériel d'information (3 624 700 dollars). Pendant les cinq prochaines années, les installations et les moyens techniques d'information passeront de la technique analogique à la technique numérique. Cette mutation permettra de numériser entièrement la production et la diffusion radio, mettant l'Organisation au niveau des nouvelles normes de télédiffusion qui devraient remplacer les normes NTSC en 2006. Ce projet recouvre les opérations suivantes : remplacement du studio de production, d'enregistrement et de radiodiffusion analogiques par du matériel radio entièrement numérique; équipement d'un studio de télévision entièrement numérique à trois caméras, y compris un plateau virtuel; mise aux normes numériques et robotisation des caméras de télévision analogiques de la salle du Conseil de sécurité et de la salle de l'Assemblée générale, mise aux normes numériques des caméras robotisées de la salle 226 (les caméras actuelles ont été achetées étant entendu qu'il était possible de les adapter aux normes numériques et aux futures normes haute définition); installation de caméras numériques robotisées dans deux autres salles de conférence; remplacement d'autres caméras analogiques par des caméras numériques; remplacement du câble vidéo coaxial par de la fibre optique, pour permettre éventuellement l'utilisation de caméras de télévision à haute définition dans tout le Siège; installation d'un nouveau pupitre vidéo numérique; remplacement d'autres appareils et moyens techniques analogiques par du matériel numérique. Le coût total de ce projet est estimé à 9 300 000 dollars. Le montant prévu pour l'exercice biennal 2002-2003, soit 3 624 700 dollars, se répartit comme suit :

i) Agrandissement du Centre de radiodiffusion internationale, y compris sa conversion au numérique (360 00 dollars);

ii) Remplacement du studio 4 doté de trois caméras entièrement numériques par un plateau virtuel (934 700 dollars);

iii) Remplacement du circuit d'alimentation électrique par une alimentation en courant alternatif à haute tension sans bruit de fond (200 000 dollars);

iv) Installation de la télécommande des caméras de télévision robotisées dans la salle de l'Assemblée générale et dans la salle du Conseil de sécurité (200 000 dollars);

v) Conversion au numérique des caméras analogiques récentes (110 000 dollars);

vi) Remplacement d'autres caméras analogiques par des caméras numériques (580 000 dollars);

vii) Remplacement des magnétoscopes analogiques par huit serveurs numériques (400 000 dollars);

viii) Remplacement du pupitre de montage radio non linéaire par un matériel de la nouvelle génération (250 000 dollars);

ix) Amélioration de l'acoustique des studios de radio actuels, y compris isolation phonique des conduits de ventilation, en vue de rendre les installations conformes aux normes de la profession (200 000 dollars);

x) Création d'installations automatisées de production et de visualisation de programmes de télévision pour la chaîne 78 (390 000 dollars).

2. Office des Nations Unies à Genève (7 955 200 dollars)

A.31.2 Les projets qu'il est proposé d'exécuter à l'Office des Nations Unies à Genève durant l'exercice 2002-2003, pour un montant de 7 955 200 dollars, sont décrits ci-après :

a) Amélioration des installations et des infrastructures (3 289 600 dollars)

i) Remplacement des ascenseurs Nos 5, 6 et 40A et 40B : l'ascenseur No 5 a été installé en 1970, le No 6 en 1962. En 2002, ils auront été en fonctionnement pendant 32 ans et 40 ans, respectivement. Ils sont situés dans le bâtiment du Conseil et sont fortement utilisés tout au long de l'année. Les ascenseurs 40A et 40B sont situés dans la partie centrale du bâtiment E et auront servi 31 ans en 2002. Les prévisions couvrent l'achat et l'installation des nouvelles cabines, le démontage des anciennes cabines, la préparation du chantier, les travaux de câblage électrique, d'érection d'échafaudages dans le puits d'ascenseur, de maçonnerie, de peinture, etc. (1 031 000 dollars);

ii) Remplacement des réfrigérateurs de climatisation : la climatisation de l'Office exige la production d'eau rafraîchie à environ 5 °C pour alimenter les climatiseurs des salles de conférence et des bureaux du bâtiment E. À l'heure actuelle, ce matériel utilise comme réfrigérant du fréon, qui n'est plus conforme à la réglementation internationale. De plus, les cinq réfrigérateurs dont il s'agit sont en fonction depuis 30 ans et approchent de la fin de leur vie utile. La première phase de ce projet, qui doit être réalisée pendant l'exercice biennal 2002-2003, consiste à remplacer quatre des cinq réfrigérateurs du bâtiment E et à réinstaller dans le bâtiment principal le matériel récupéré. (2 258 600 dollars);

b) Amélioration des installations de conférence (1 639 400 dollars)

i) Rénovation de la salle de conférence XI : cette salle n'a pas été remise à neuf depuis la construction du Palais en 1936. Si l'on veut que l'une des pièces les plus prestigieuses de l'Office reste utilisable, il faut procéder à une restauration complète (plancher, murs et plafond). On prévoit à ce titre des travaux de menuiserie, de tapisserie (moquettes, panneaux de cuir, rideaux), de serrurerie, de remise en état du mobilier et de peinture (180 600 dollars);

ii) Remplacement du matériel d'interprétation simultanée de la salle de conférence XVI, y compris rénovation des cabines, le matériel actuel, installé en 1983, étant dépassé et sujet à des pannes très fréquentes. Les dépenses prévues concernent notamment du matériel nouveau, le câblage, les alimentations électriques, un système de détection des incendies, des travaux de menuiserie et de maçonnerie, d'isolation acoustique et de tapisserie (515 000 dollars);

iii) Achats et renouvellement du matériel de l'imprimerie de la Division des services de conférence de Genève : 1 presse offset en quadrichromie, 1 assembleuse à plat à 13 postes, 2 étiqueteuses automatiques ultrarapides, 16 porte-documents mobiles,

1 appareil à microfiches électronique, divers matériels de manutention (enliasseuses, chariots élévateurs, etc. (853 500 dollars);

iv) Élargissement du système de vidéoconférences : on s'attend à environ 300 vidéoconférences pendant l'exercice biennal 2002-2003. Pour accueillir une plate-forme de vidéoconférences multisites, il faut apporter des perfectionnements au système actuel (90 300 dollars);

c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté (2 439 100 dollars). En réponse au voeu exprimé par l'Assemblée générale au paragraphe 174 de sa résolution 54/249 en date du 23 décembre 1999, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un rapport dans lequel il proposait des mesures tenant à améliorer la sécurité à l'Office (A/55/511 et Corr.1). C'est à cette fin que seront réalisés les trois projets suivants : construction d'un bâtiment de contrôle et d'accueil des visiteurs au portail de Prégny; installation de portes protégées, de volets et de condamnations électroniques supplémentaires; érection d'une clôture à certains endroits pour créer une zone tampon interne;

d) Amélioration de l'infostructure (587 100 dollars)

i) Intégration des services de téléphonie mobile au réseau téléphonique de l'Office : celui-ci sera directement raccordé à un fournisseur de services de téléphonie mobile de sorte que les téléphones mobiles auront la même utilité que les téléphones de bureau fixes. La réalisation de ce projet élargira l'aire d'utilisation des récepteurs d'appel au-delà du Palais des Nations, réduira le coût de la téléphonie mobile en faisant passer tous les appels de l'extérieur par le central de l'Office, réduira les coûts administratifs des téléphones mobiles et facilitera les opérations de remboursement. Les dépenses concernent la préparation des appels d'offre pour la connexion du réseau de l'Office au réseau GSM (*Global System for Mobile Communications*), l'évaluation des soumissions, l'achat du matériel, l'installation et la mise à l'essai des appareils, l'intégration des fonctions dans le réseau de l'Office, la configuration du système et la mise en fonction d'un groupe fermé d'usagers dans la région de Genève (407 100 dollars);

ii) Remplacement du système de gestion du central téléphonique : la plate-forme du service est utilisée sans interruption depuis cinq ans pour configurer les fonctions du central : choix du routage le plus économique, statistiques périodiques, facturation mensuelle adressée aux 40 institutions clientes du réseau de l'Office (45 000 dollars);

iii) Expansion du réseau de diffusion des données de l'Office dans la zone métropolitaine : ce réseau, qui couvre le Palais des Nations, le Palais Wilson, la Maison internationale de l'environnement et la villa Les Feuillantines, doit être en mesure de répondre à la demande de services plus nombreux. Comme on s'attend à un accroissement du nombre de connexions, on prévoit d'élargir le réseau (135 000 dollars).

3. Office des Nations Unies à Vienne (1 113 000 dollars)

A.31.3 Les travaux de transformation et d'amélioration à Vienne sont financés au titre d'un accord tripartite entre l'AIEA, l'ONUDI et l'ONU, auquel l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICEN) s'est associée en 1998. Les services communs sont à la charge de l'ONUDI. Les travaux énumérés ci-dessous n'étant pas couverts par le Fonds commun de financement des gros travaux de réparation et de remplacement au Centre international de Vienne, l'ONUV devra financer la part des gros travaux d'entretien qui lui revient.

A.31.4 Les organismes installés au Centre international de Vienne sont convenus, conformément aux accords de participation aux coûts en vigueur, d'exécuter un programme à long terme de réparation et

de remplacement, lancé pendant l'exercice biennal 1998-1999. Les ressources (inchangées) qu'il est prévu d'imputer sur la part de l'ONU permettront de financer les coûts suivants : remplacement de la moquette de 40 étages du site; réaménagement des bâtiments pour rationaliser l'utilisation de l'espace et l'adapter aux besoins les plus récents, notamment en installant des câbles en fibre optique et en augmentant la capacité de stockage; peinture et nettoyage des sols dans les zones où est installé du matériel technique, les magasins de fourniture et les couloirs; rénovation et réfection des plafonds; et projets divers, tels que la réparation et le remplacement des stores vénitiens.

4. Office des Nations Unies à Nairobi (590 900 dollars)

A.31.5 Les montants demandés pour 2002-2003 permettront de réaliser les projets suivants à l'Office de Nations Unies à Nairobi :

a) Amélioration des installations et de l'infrastructure générale (395 700 dollars). Construction d'un réservoir d'eau; modernisation et agrandissement du réseau d'irrigation et du système d'extinction d'incendie de la crèche, et du site réservé au compost (projet reporté de l'exercice biennal 2000-2001); agrandissement de l'atelier de paysage et de jardinage, pour que l'on puisse y loger davantage de matériel (projet reporté de l'exercice précédent); installation de poubelles de jardin pour améliorer la propreté du site (projet reporté de l'exercice précédent); installation d'une cheminée supplémentaire pour améliorer l'évacuation des gaz de combustion dans la salle des machines (projet reporté de l'exercice précédent); construction d'une fosse septique dans le bâtiment J; installation de nouveaux panneaux solaires pour le chauffage de l'eau utilisée dans l'infirmerie, l'entrée principale, le bâtiment R et là où sont installés des cafés, dans le souci d'économiser l'énergie; forage d'un puits d'eau; installation de 11 chambres froides et de quatre grands congélateurs; et modernisation du commutateur d'alimentation de l'ancien site et du transformateur principal situé dans l'ancienne salle des machines (projet proposé pour l'exercice biennal 2001-2001);

b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté. Localisation des stations de pompage du système de lutte contre l'incendie, qui permettrait d'en faire fonctionner séparément les éléments anciens, nouveaux et centraux (projet reporté de l'exercice biennal 2000-2001), rénovation de la route empruntée par les patrouilles de sécurité, qui serait élargie et adaptée à une circulation accrue de véhicules ayant des charges par essieu plus importantes (projet reporté de l'exercice précédent); amélioration de l'éclairage de sécurité; modernisation du système d'alerte à l'incendie dans les nouveaux bâtiments; et modernisation des pompes et des dispositifs électriques du système de lutte contre l'incendie.

5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (897 100 dollars)

A.31.6 Les projets qu'il est prévu de réaliser durant l'exercice biennal 2002-2003, dont le coût s'élèvera à 897 100 dollars, concernent les activités suivantes :

a) Amélioration des installations et de l'infrastructure générale (233 400 dollars). Installation de lucarnes translucides à chaque palier de la cage d'escalier du bâtiment du secrétariat pour prévenir les rentrées d'eau pendant la saison des pluies; et rénovation de la cantine du personnel dans le bâtiment des services et des cafés qui se trouvent dans le bâtiment du secrétariat afin de renforcer les normes d'hygiène (projet reporté de l'exercice biennal précédent). Il est également prévu d'améliorer les systèmes de ventilation, de remplacer les revêtements de sol et les tissus muraux et d'entreprendre des travaux de réfection d'ensemble; d'installer quatre systèmes de contrôle de la qualité de l'air et de les intégrer au système de contrôle automatique des bâtiments afin de mettre celui-ci en conformité aux normes environnementales; d'installer un système de stockage spécial; d'installer une unité d'alimentation électrique non interruptible dans le bâtiment du secrétariat et dans le bâtiment des conférences afin

de disposer d'une alimentation électrique de secours pour les circuits d'éclairage en cas de coupure de courant, avant la mise en route des générateurs; et d'acquérir des postes de travail ergonomiques qui seront installés dans différents bureaux de la Commission;

b) Modernisation des services et des installations de conférence (320 400 dollars). Remplacement du matériel d'interprétation simultanée dans la salle de conférence 3 du Centre de conférence, rendu indispensable par la non-disponibilité des pièces de rechange (projet reporté de l'exercice précédent);

c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté (314 000 dollars). Conformément aux recommandations issues d'un examen indépendant sur la sécurité, mené sous les auspices du Service de la sécurité et de la sûreté du Bureau des services de conférence et services d'appui, les projets suivants seront réalisés : installation de grillages sur le mur d'enceinte du site de la CESAP, pour empêcher les intrusions; installation au sol de trois barrières d'arrêt des véhicules (deux devant l'entrée principale et une devant l'entrée nord); installation d'un système de contrôle de l'accès aux locaux relié au Centre de contrôle du service de sécurité, afin d'empêcher les personnes non autorisées d'accéder aux bureaux en dehors des heures de travail; et installation de nacelles pour assurer l'entretien;

d) Modernisation de l'infrastructure technologique (29 300 dollars). Le réseau actuel des systèmes de contrôle automatique des bâtiments (BASNET) (système informatique permettant de contrôler à distance un certain nombre d'équipements complexes) sera étendu afin d'automatiser davantage la maintenance, et d'accroître ainsi les capacités du système en la matière.

6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1 548 100 dollars)

A.31.7 Les projets qu'il est prévu de réaliser durant l'exercice biennal 2002-2003, dont le coût s'élèvera à 1 548 100 dollars, concernent l'amélioration des installations et de l'infrastructure générale, notamment :

a) La fin des travaux de rénovation de 2 000 mètres carrés d'espace de bureaux, y compris l'installation de cloisons modulaires et de faux plafonds. La rénovation de 4 000 mètres carrés avait commencé pendant l'exercice biennal 2000-2001;

b) L'installation d'un programme de commande d'une logique pour les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (300 000 dollars);

c) L'installation de nouveaux panneaux électriques dans le bâtiment principal (120 000 dollars).

7. Commission économique pour l'Afrique (1 853 100 dollars)

A.31.8 Les projets qu'il est prévu de réaliser durant l'exercice biennal 2002-2003, dont le coût s'élèvera à 1 853 100 dollars, concernent les activités suivantes :

a) Amélioration des installations et de l'infrastructure générale (1 330 000 dollars). Nouveau cloisonnement des premier et deuxième étages de l'ancien bâtiment ainsi que de la rotonde (360 000 dollars); forage d'un puits d'eau (100 000 dollars); modernisation des appareils d'éclairage de l'ancien bâtiment de bureaux, de la nouvelle aile du bâtiment, de la Maison de l'Afrique et de la bibliothèque, pour réaliser des économies d'énergie et réduire le coût des commodités (350 000 dollars); poursuite des travaux de rénovation des ascenseurs dans la Maison de l'Afrique pour faciliter l'accès des fonctionnaires handicapés (210 000 dollars); rénovation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation de la nouvelle aile du bâtiment et de la bibliothèque (230 000 dollars); et automatisation du système d'irrigation (80 000 dollars);

b) Modernisation des services et des installations de conférence (103 100 dollars). Nouveau cloisonnement de deux salles de conférence (60 000 dollars); et modification des installations électriques dans les salles de conférence 2 à 6 (43 100 dollars);

c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté (420 000 dollars). Construction d'un escalier de secours dans l'ancien bâtiment, la structure actuelle n'étant pas conforme aux normes modernes de sécurité en cas d'incendie (120 000 dollars); construction d'un hangar au-dessus de la station d'essence, construction d'escaliers extérieurs et d'un passage reliant la nouvelle aile du bâtiment aux anciens bâtiments de bureaux (300 000 dollars).

B. Gros travaux d'entretien

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

1. Siège de l'Organisation (8 008 200 dollars)

A.31.9 En raison de l'âge de l'infrastructure et de la vétusté croissante aussi bien des systèmes sur lesquels repose l'exploitation des bâtiments que des dispositifs de contrôle et de protection y afférents, l'ensemble des installations du complexe du Siège nécessite d'urgence que soient entrepris des travaux d'entretien préventifs et correctifs. L'intégrité des bâtiments et la sûreté des dispositifs sanitaires et de sécurité seront compromises si des travaux d'entretien soigneusement planifiés ne sont pas effectués à temps et si certains éléments d'importance critique ne sont pas remplacés progressivement.

A.31.10 C'est pour réduire au minimum les répercussions sur la qualité du service et se conformer aux règlements en vigueur en matière de santé, de sécurité et de construction que des crédits sont prévus au titre des grands travaux d'entretien. Les projets concernés sont indépendants de la mise en œuvre éventuelle d'un plan d'équipement à long terme.

A.31.11 Le montant de 8 008 200 dollars correspond au maintien des activités d'entretien urgentes déjà en cours, visant à faire en sorte que les installations fonctionnent dans de bonnes conditions de sécurité, de fiabilité et d'efficacité et que la santé du personnel ne soit pas compromise. Il s'agit notamment des activités d'entretien vitales qui sont assurées par des fonctionnaires de l'Organisation, ainsi que de diverses activités touchant l'entretien des espaces verts, les moquettes, la peinture, la menuiserie, la maintenance générale, le chauffage et la climatisation, qui seront sous-traitées le cas échéant, l'objectif étant de faire le nécessaire de manière économique et efficace et en utilisant au mieux les ressources disponibles. Les projets à exécuter au cours de l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

a) Installations de chauffage, de ventilation et de climatisation et atelier de réparation (1 803 200 dollars). Le montant prévu se répartit entre les éléments suivants : réparation et remise à neuf du matériel de la salle des compresseurs, de diverses installations de ventilation, des appareils placés sous les fenêtres et de toutes les pompes, tous les convoyeurs et tous les monte-charge; maintien de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux (nettoyage des canalisations et des dispositifs de filtrage, entretien des dispositifs de contrôle de la température et de l'humidité); réparation ou remplacement des échangeurs de chaleur et réparation et remise à neuf des systèmes de réfrigération et de climatisation desservant les locaux contenant le matériel de diffusion et de communication, le matériel informatique et le matériel de stockage des vivres;

b) Entretien des installations électriques (646 400 dollars). Les projets proposés comprennent, sans que la liste ci-après soit limitative : l'entretien et le remplacement du matériel d'éclairage et des dispositifs d'éclairage d'urgence, y compris les ballasts, les transformateurs

et les ampoules dans l'ensemble des bâtiments; le remplacement ou la remise à neuf de commandes de moteurs, tableaux de commutateurs, tableaux de distribution, contacteurs, variateurs de lumière, barres collectrices, détecteurs de fumée et d'incendie et systèmes de sécurité; et la modification des prises électriques et informatiques en fonction de l'utilisation des locaux et des besoins fonctionnels ou la pose de prises supplémentaires;

c) Entretien de la plomberie (816 500 dollars). Le montant prévu doit permettre de remplacer les canalisations, la robinetterie et les échangeurs de chaleur défectueux, les robinets endommagés ou inefficaces (par des robinets économiseurs) et de moderniser les toilettes publiques, les grilles, les siphons et les bouches d'aération, les extincteurs à eau et les canalisations d'évacuation des eaux usées dans l'ensemble des bâtiments;

d) Remplacement des moquettes et tentures et travaux de tapisserie d'ameublement (680 500 dollars). Les revêtements des salles de conférence et des espaces publics du bâtiment des conférences et du bâtiment de l'Assemblée générale sont très usagés et peuvent représenter un danger. Il s'agit ici de remplacer la moquette dans ces locaux, de remplacer les rideaux et stores vénitiens de tous les bâtiments et de réparer ou de remplacer les tentures et la tapisserie des meubles abîmés du Siège;

e) Menuiserie (190 500 dollars). Il s'agit de rénover toutes les portes et tables en bois et les boiseries des salles de conférence, ainsi que certains panneaux et meubles des différents bâtiments, et d'effectuer des travaux divers de menuiserie;

f) Peinture (204 100 dollars). Il s'agit de refaire les enduits et de repeindre différentes parties des bâtiments;

g) Entretien général (701 500 dollars). Le montant prévu doit permettre de remplacer ou de remettre en état les panneaux de tympan et les panneaux vitrés, les carreaux de revêtement de sol en vinyle, les portes et les revêtements de pierre dans l'ensemble des bâtiments; de réparer les dallages et les trottoirs et de boucher les nids-de-poule; de mettre à niveau le matériel et les logiciels de l'atelier des pancartes; de remplacer ou de réparer la quincaillerie et les dispositifs de fermeture de différentes portes; d'assurer l'entretien des pelouses et jardins, le remplacement et l'entretien des plantes intérieures et extérieures; et d'installer des arroseurs de pelouse ;

h) Réduction des surfaces d'amiante et contrôle de l'environnement (1 048 600 dollars). Le programme pluriannuel de réduction des surfaces d'amiante se poursuivra au cours de l'exercice biennal 2002-2003 dans certaines parties des bâtiments, conformément aux directives techniques et en fonction de l'état des revêtements d'amiante et des résultats des analyses de la qualité de l'air. On trouvera une description détaillée de ce programme dans le rapport du Secrétaire général sur le problème de l'amiante (A/55/135). L'enlèvement de l'amiante est une activité qui durera jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'amiante à enlever;

i) Entretien des œuvres des bâtiments (1 916 900 dollars). Les projets à exécuter sont les suivants :

   i) Réaménagement des espaces de bureaux (1 812 300 dollars). Vu les incidences des nouvelles technologies, le souci croissant de l'environnement et la montée de la demande de mètres carrés, notamment à usage de bureaux, il est nécessaire de réaménager certains espaces afin de pouvoir utiliser le plus rationnellement possible les bâtiments du Siège. En attendant l'exécution du plan d'équipement et l'élaboration de nouvelles normes et de nouvelles directives et politiques en la matière, on continuera de réaménager certains espaces de bureaux du bâtiment du Secrétariat afin de faire face à l'évolution des besoins et aux nouveaux impératifs. Le montant total de la facture du réaménage-

ment des bureaux du Siège, y compris la location de bureaux, est actuellement estimé à 6 millions de dollars. En fonction de l'exécution du plan d'équipement, ces dépenses seront étalées sur plusieurs exercices biennaux;

ii) Entretien de la résidence du Secrétaire général (104 600 dollars). Il est également prévu de faire de gros travaux dans la résidence du Secrétaire général; il pourra s'agir notamment de nettoyer et de restaurer la façade et le jardin et d'apporter des améliorations au matériel de la salle de régie du système de sécurité.

2. Office des Nations Unies à Genève (2 335 600 dollars)

A.31.12 Il est prévu d'entreprendre les projets ci-après au cours de l'exercice biennal 2002-2003, dans le cadre du programme de gros travaux d'entretien :

a) Chauffage, ventilation et climatisation (617 000 dollars). Il s'agit de remplacer un climatiseur dans le bâtiment D (89 000 dollars) et d'exécuter la deuxième phase du programme de remplacement de convecteurs pour la climatisation du bâtiment E (528 000 dollars);

b) Électricité (862 000 dollars). On prévoit ici l'exécution de la deuxième phase du programme de remplacement de l'éclairage des bâtiments anciens (541 000 dollars) et le remplacement de l'éclairage des salles de conférence XIX et XX (321 000 dollars);

c) Plomberie (190 000 dollars). Les travaux d'entretien prévus consistent à remplacer les canalisations d'écoulement et le matériel sanitaire, ainsi que la tuyauterie d'arrivée d'eau;

d) Entretien général (186 200 dollars). Le montant prévu correspond à l'entretien des espaces verts, y compris la taille des arbres, la prévention antidégradation, la protection de l'éclairage et le replantage;

e) Entretien des oeuvres des bâtiments (480 400 dollars). Les projets à réaliser sont les suivants :

i) Remise en état de la rampe d'accès au garage souterrain. Des signes de carbonatation de l'armature en fer sont apparus au plafond de la rampe d'accès au garage souterrain du bâtiment E, ce qui compromettra la stabilité de ce bâtiment en béton et donc la sécurité de ses usagers (271 100 dollars);

ii) Poursuite du programme d'entretien et de réparation des toitures en terrasse, afin d'éviter les infiltrations d'eau. L'étanchéité d'environ 1 500 mètres carrés de la toiture des bâtiments du Secrétariat et de la partie située entre le bâtiment du Conseil et l'escalier 3 sera refaite au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (90 300 dollars);

iii) Installation d'échafaudages et dépose et pose des faux plafonds en vue du remplacement de l'éclairage des salles de conférence XIX et XX (119 000 dollars).

3. Office des Nations Unies à Vienne (650 000 dollars)

A.31.13 Le Gouvernement autrichien met le Centre international de Vienne à la disposition de l'ONU au prix symbolique de un schilling par an, les gros travaux d'entretien ou de réparation étant remboursés selon une formule de partage des coûts définie dans l'Accord de 1981 sur le Fonds commun pour le financement des gros travaux de réparation. Aux termes de cet accord, les dépenses couvertes sont limitées à celles figurant sur une liste provisoire de grandes rubriques. Toutefois, à mesure que le temps passe, les bâtiments du Centre international de Vienne ont besoin de travaux d'entretien de plus en plus lourds, dont certains ne sont pas prévus dans l'Accord.

A.31.14 Aux termes de l'Accord conclu entre les organisations internationales hébergées au Centre international de Vienne (Office des Nations Unies à Vienne, ONUDI et AIEA) et le gouvernement hôte, chacune des quatre parties doit verser chaque année 25 000 dollars au Fonds commun. En outre, elles doivent rembourser à parts égales, sous réserve de l'accord préalable du Comité quadripartite du Fonds, les sommes décaissées l'année précédente pour les travaux d'entretien, étant entendu qu'aucune des organisations internationales n'est tenue de verser plus de 300 000 dollars.

A.31.15 Il a été convenu que l'Accord serait réexaminé une première fois au bout de 10 ans, puis tous les cinq ans. Les parties ont entrepris récemment de le réviser, afin de tenir compte, entre autres choses, de l'adhésion d'une cinquième partie – l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

A.31.16 En attendant que la quote-part de cette organisation ait été fixée, on a supposé que la contribution de l'Office des Nations Unies à Vienne aux frais d'entretien et de réparation du Centre serait la même que pour l'exercice biennal 2000-2001.

4. Office des Nations Unies à Nairobi (1 268 100 dollars)

A.31.17 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu d'exécuter les travaux ci-après dans le cadre du programme de gros travaux d'entretien :

a) Système de ventilation et de climatisation (213 100 dollars). Entretien des climatiseurs, des dispositifs de ventilation mécanique et de réfrigération, des refroidisseurs, des chambres froides, etc.;

b) Installations électriques (280 000 dollars). Remplacement d'appareils d'éclairage, de panneaux solaires, de phasemètres dans chacune des salles des machines, de panneaux d'alerte d'incendie, de transformateurs, de dispositifs de protection de l'alimentation et d'unités d'alimentation de sauvegarde et entretien de la barrière de sécurité électronique et de son système de vidéosurveillance, matériel d'interprétation et des dispositifs de vote;

c) Entretien de la plomberie (95 000 dollars). Remplacement de matériel sanitaire et d'enrouleurs de tuyaux d'incendie, remplacement de l'actuel réservoir surélevé de stockage de gazole par un réservoir souterrain de plus grande capacité (projet reporté de l'exercice 2000-2001) et entretien des fosses septiques;

d) Peinture (20 000 dollars). Réfection des peintures extérieures;

e) Entretien général (215 000 dollars). Remplacement de panneaux de signalisation, de matériel de cuisine (avec installation d'un système de détection des fuites de gaz), de serrures à cylindre, de moquettes et de dalles en PVC, élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone présentes dans les systèmes de réfrigération et de lutte contre l'incendie, traitement antitermites dans les bâtiments et autour, etc.;

f) Entretien des ouvrages (445 000 dollars). Rechargement des voies d'accès pour voitures et pour piétons et des parcs de stationnement, brossage et nettoyage des façades, des poutres et des colonnes des différents bâtiments et de l'entrée principale. Première tranche, 230 000 dollars, des travaux de construction d'un mur d'enceinte autour du complexe des Nations Unies à Gigiri, d'un coût total estimé à 550 000 dollars et s'échelonnant sur deux exercices.

5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2 034 300 dollars)

A.31.18 Le montant prévu (2 034 300 dollars) permettra de poursuivre le programme régulier d'entretien des bâtiments de la CESAP dont certains (les bâtiments du secrétariat et des services) ont plus de 20 ans. Les principaux travaux prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

a) Système de ventilation et de climatisation (303 000 dollars). Remplacement d'appareils de ventilation et climatisation et du système de régulation du bâtiment des conférences endommagé par la chaleur; nettoyage des gaines de climatisation;

b) Entretien des installations électriques (226 200 dollars). Remplacement du revêtement mural ignifuge du Centre de conférences, de portails automatiques, et d'écrans dans le bâtiment des conférences; et réalisation d'une étude de faisabilité en vue du remplacement du panneau de distribution (circuit basse tension);

c) Entretien de la plomberie (203 200 dollars). Remplacement de 32 toilettes vétustes dans les bâtiments du secrétariat et des services, du système d'alimentation du bassin et de plusieurs grosses pompes;

d) Peinture (137 300 dollars). Réfection des peintures intérieures des bâtiments du secrétariat et des services;

e) Entretien général (409 500 dollars). Remplacement des banquettes installées dans l'embrasure des fenêtres du bâtiment du secrétariat, de carreaux de pavage et du kiosque; évaluation par un expert de l'état des bâtiments, des agencements et des installations de la Commission en vue de l'établissement d'un plan d'entretien préventif sur 15 ans qui permettra de programmer les travaux de transformation et d'amélioration et les gros travaux d'entretien; entretien du Centre des opérations de la CESAP dans le Pacifique (Vanuatu);

f) Entretien des ouvrages (755 100 dollars). Il est prévu de procéder aux travaux suivants :

i) Réparation de la toiture du bâtiment du secrétariat (137 300 dollars);

ii) Inspection du revêtement en marbre des bâtiments du secrétariat et des conférences et réfection des parties endommagées (137 300 dollars);

iii) Réparation de la toiture du bâtiment des conférences (480 500 dollars). Les tuiles décoratives, fabriquées sur mesure par une entreprise locale, qui couvrent le bâtiment des conférences sont déjà anciennes et ont commencé à se fissurer sous l'effet de la chaleur. Il est prévu de remplacer celles qui se trouvent en façade au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Le montant prévu (480 500 dollars) servira à financer tous les travaux connexes (réparation des chéneaux et réfection de leur revêtement, réparation et/ou remplacement des plaques revêtant les façades, inspection, et le cas échéant, réparation de la membrane du toit, remplacement des paratonnerres et services d'architecte connexes.

6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (400 000 dollars)

A.31.19 Les ressources prévues permettront de poursuivre le programme pluriannuel d'entretien et de réparation des bâtiments, terrains et installations techniques de la CEPALC. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu de réaliser les travaux ci-après :

a) Système de ventilation et de climatisation (145 000 dollars). Remplacement des gaines de climatisation et installation d'un compresseur;

b) Entretien des installations électriques (160 000 dollars). Remplacement d'un tableau de connexion, de panneaux électriques et de lampes dans le cadre du réaménagement de 2 000 mètres carrés de bureau;

c) Entretien de la plomberie (55 000 dollars). Remplacement de quatre pompes à eau (40 000 dollars) et installation d'une station de traitement des eaux;

d) Remplacement des moquettes et tentures et travaux de tapisserie d'ameublement (40 000 dollars). Remplacement de moquettes dans le cadre du réaménagement de 2 000 mètres carrés de bureau.

7. Commission économique pour l'Afrique (907 100 dollars)

A.31.20 Dans le cadre du programme de gros travaux d'entretien pour l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu ce qui suit :

a) Entretien des installations électriques (557 100 dollars). Mise à niveau des systèmes classiques de détection des incendies dans le Centre de conférences (adjonction d'un dispositif de localisation des foyers); modernisation du système de détection des incendies dans l'ancien bâtiment du secrétariat, la nouvelle aile, la Maison de l'Afrique et la bibliothèque; installation dans les mêmes bâtiments de systèmes de contrôle automatique qui permettront d'économiser l'énergie et de contrôler différentes installations électriques;

b) Entretien général (350 000 dollars). Remplacement par la version 4400 de la version 4300 du logiciel de commande du commutateur privé.